

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 13 juin 2011, 18 h 30, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.**

**Présences : MM. Jean-Guy Cyr  
Donald Falardeau  
Raymond Deslauriers  
Lauréat Plante  
Normand Parr  
Mme France Leblanc**

**Monsieur Denis Henry, maire, préside la réunion.**

**11-06-229 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : Mme France leblanc  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion extraordinaire soit accepté, tel que proposé.

**11-06-230 DEMANDE D'AUTROISATION – CLUB DE VTT TRACADIÈCHE DE CARLETON-SUR-MER**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

De permettre au Club VTT Tracadièche de Carleton-sur-Mer de circuler sur les chemins publics décrits ci-dessous de la Ville de Carleton-sur-Mer les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juillet 2011 lors du « Jamboree » :

- ❖ De la rue Landry jusqu'à la route du quai;
- ❖ Du chemin du parc jusqu'à la route 132;
- ❖ De la route 132 jusqu'au camping municipal;
- ❖ De la route 132 vers la route 6 jusqu'à la rue de la Montagne pour ensuite reprendre les sentiers du Club de VTT.

QUE le Club de VTT Tracadièche de Carleton-sur-Mer fournisse une preuve d'assurance responsabilités civiles d'un montant de 2 000 000 \$ à la Ville de Carleton-sur-Mer pour le déroulement de cette activité.

QUE le Club de VTT Tracadièche de Carleton-sur-Mer demande l'autorisation au ministère des Transports et avise la sûreté du Québec.

**11-06-231 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne à assister à la réunion extraordinaire.

**11-06-232 LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 18 h 34, monsieur Lauréat Plante propose de lever la réunion.

Accepté.